

## LETTRES D'EDOUARD MICHEL A IVAN ZUBER

Edouard MICHEL avait épousé en 1865 Emma OPPERMANN (1847 – 1869) fille aînée d'Eugène OPPERMANN et de Sophie ZUBER. Elle est morte en couche ainsi que son troisième fils en 1869. 2 enfants : Paul MICHEL et Henri MICHEL.

Paris 6 février 1878

Mon cher oncle,

Je suis fort occupé et n'ai que peu de temps à moi. Votre bonne lettre que je reçois à l'instant me cause un vif étonnement. Comment vous êtes sans nouvelles de moi ? Au reçu de la fatale nouvelle<sup>1</sup>, j'ai télégraphié à Alfred quelques mots de sympathie et l'ai prié d'être mon interprète auprès de ses frères et sœurs. Il m'a répondu fort affectueusement. Sa lettre m'est parvenue dimanche soir. Lundi matin je lui ai écrit au sujet des affaires dont il me parlait et ma lettre a dû lui parvenir hier matin à la Banque de France. Comme votre lettre est datée d'hier, je ne m'explique pas que vous n'en ayez pas connaissance.

Je demandais à Alfred de me donner les prénoms d'Eugène dans l'ordre dans lequel ils doivent être inscrits, pour le cas où il lui faudrait une procuration notariée et de me les télégraphier au besoin si cette procuration était urgente. Je pensais aussi que votre présence à Marseille, qu'Alfred m'avait annoncée,

---

<sup>1</sup> La mort de son beau-père Eugène OPPERMANN, directeur de la succursale à Marseille de la Banque de France, le 30 janvier 1878.

suffirait pour les premières formalités et je ne songeais pas du tout que votre domicile en Alsace pût vous enlever vos pouvoirs de subrogé tuteur de Paul et de Henri. Comment faire alors ? J'attends la réponse d'Alfred avec impatience.

En souvenir d'Emma pour laquelle j'avais et j'ai l'affection la plus grande et la plus vraie, j'ai tendu loyalement la main à tous ses frères et sœurs et s'il y a eu de la froideur entre Eugène et moi, c'est qu'il a bien fait pour cela ce qu'il fallait faire ; je sais que c'était sous l'inspiration de son père et les dernières traces en peuvent disparaître.

Quant à Madame Oppermann je ne lui pardonnerai et n'oublierai jamais ses agissements obliques à Marseille et notamment sa conduite à Paris lors de la mort d'Emma. Je crois que nous ne sommes plus appelés à nous voir, laissons donc dormir ces souvenirs pénibles.

Je suis bien à votre disposition et ne demande qu'à vous faciliter toutes choses ; il n'est jamais entré dans ma pensée d'être un obstacle quelconque, bien au contraire. Je vous remercie de vos excellentes dispositions à mon égard, et vous prie de croire, mon cher oncle, à toute mon affection.

Edouard Michel

J'envoie mes chaudes amitiés à toute la famille. Je ne doute pas qu'Alfred ne soit en possession de ma lettre.

Paris le 18 mars 1878

Mon cher oncle,

Eugène Oppermann vient de m'écrire que ma procuration ne suffit pas et que, pour la vente des actions de la Banque de France, il fallait une autorisation spéciale du conseil de famille, qu'ils ont dû remplir également cette formalité à Marseille, et que maintenant il ne manquait plus que celle de Paris.

Je me suis adressé à la Justice de Paix de Passy pour connaître la marche à suivre, le conseil de famille se trouvant fort incomplet par suite de la mort de Mr Oppermann et de Mr Karth<sup>2</sup>, et de votre absence de Paris.

J'y ai exposé qu'habitant l'Alsace on ne vous avait plus reconnu à Marseille la qualité de subrogé tuteur ni celle de pouvoir assister activement au conseil de famille ; il paraît que tout cela a été fait à tort, la jurisprudence actuelle étant formelle, et que votre titre de parent vous maintient tous vos droits.

Quoiqu'il en soit, tous vos pouvoirs et tous vos droits vous sont maintenus à Paris et je viens vous demander une procuration avec nom en blanc, comme membre du conseil de famille et comme subrogé tuteur, à l'effet d'autoriser la tuteur à recevoir la succession de M. Oppermann sous bénéfice d'inventaire et notamment à transférer et à vendre toutes actions de la Banque de France et de la Société Marseillaise et toutes autres obligations.

Henri<sup>3</sup> faisant déjà partie du conseil de famille ne peut pas être votre mandataire ; le greffier de la justice de paix se chargera de remplir le nom à votre procuration

---

<sup>2</sup> Grand père ou grand oncle de Sophie ZUBER-OPPERMAN, dont la mère était Mélanie KARTH, la première femme de Jean ZUBER.

<sup>3</sup> Henri ZUBER, plus jeune frère de Sophie ZUBER-OPPERMAN et d'Ivan ZUBER ?

pour ne pas avoir à déranger encore une personne de plus.

Les malheureuses actions de la Banque exigent des formalités à perte de vue, et le plus tôt que nous pourrons nous en débarrasser sera le mieux ; je vous serais fort obligé, si vous pouviez m'informer quel jour votre pouvoir pourra être à Paris afin que nous puissions nous baser là-dessus pour la réunion du conseil à la mairie de Passy.

Alfred vient de passer trois jours à Paris ; il est reparti samedi pour Marseille ; je l'ai trouvé assez fatigué, d'apparence du moins.

Votre bien dévoué Edouard Michel

Paris le 24 mars 1848

Mon cher oncle,

On n'a pu que me confirmer à la Justice de Paix du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris ce que l'on m'avait dit la première fois. C'est la conséquence d'un arrêt de la cour de cassation du 16 février 1875.

De plus une lettre du parquet de Paris en date du 8 juillet 1875 a permis de conférer les fonctions de subrogé tuteur de mineurs français au grand père maternel, sujet italien, et il est de toute évidence que les Alsaciens annexés malgré eux ne peuvent pas se trouver dans une condition inférieure à n'importe quel étranger. Veuillez bien me dire maintenant ce que vous comptez faire.

Si vous envoyez votre procuration, voici les noms :

- Paul Philippe Edouard MICHEL, demeurant à Paris,  
n° 3 rue Guichard, Passy

- Elise Emma OPPERMANN, décédée le 18 avril  
1869  
- Paul Eugène MICHEL, né le 8 mai 1866  
- Jules Henri MICHEL, né le 20 février 1868  
Mille amitiés bien affectueuses de votre tout  
dévoué Edouard Michel

Paris 11 avril 1878

Mon cher oncle,

Votre procuration m'est bien parvenue sous pli, et j'ai prié Juteau<sup>4</sup> de vous en informer en attendant que je puisse vous dire que la réunion du conseil a eu lieu et au nom de qui elle a été mise. Votre chargé de pouvoirs est Mr Gay, premier clerc de Mr Amy notaire à Passy et c'est Mr François Ehrmann, peintre, qui a remplacé Mr Oppermann, comme mon ami Baron Dongel a remplacé Mr Karth. J'espère que la Banque sera satisfaite et qu'elle ne soulèvera pas de nouvelles difficultés.

Je vous envoie mille amitiés bien cordiales et suis bien fâché de la peine et du dérangement que cette formalité vous a occasionné et que j'aurais bien désiré éviter.

Votre dévoué Edouard Michel

*Procuration d'Ivan Zuber :*

Je soussigné Jean dit Ivan Zuber, manufacturier à Rixheim (Alsace), déclare se trouver dans la nécessité

---

<sup>4</sup> Beau-frère d'Edouard MICHEL, mari d'Hélène OPPERMANN, sœur d'Emma MICHEL.

de renoncer à sa qualité de subrogé tuteur des enfants de M. Paul Philippe Edouard Michel et de feu son épouse Elise Emma Oppermann, étant obligé de continuer à habiter l'Alsace-Lorraine devenue pays étranger ; en conséquence il faut dans l'intérêt des mineurs Michel qu'il soit procédé à la nomination d'un autre subrogé tuteur.

Rixheim le 21 mars 1878,  
Ivan Zuber

*Lettre d'un des fils d'Edouard Michel à son oncle Ivan Zuber*

Héricourt le 10 mai 1892

Mon cher oncle

Je viens de recevoir ta lettre du 7 mai contenant 70 frs à vue sur Paris et dont je t'accuse réception. Je te remercie des soins que tu as pris pour la liquidation de la succession de grand-maman.

J'ai bien regretté de n'avoir pu assister au mariage de Jean<sup>5</sup>, et je compte lui faire une visite à mon prochain voyage à Paris, que je ne prévois cependant pas être avant la fin de septembre.

Je regrette bien de ne pouvoir venir à Rixheim te dire bonjour et t'envoie mes meilleures amitiés.

Ton neveu dévoué,  
Paul Michel

---

<sup>5</sup> Fils d'Ivan ZUBER qui épousait Berthe RISLER.